

## TP L'adoption de la loi de finances n'évacue pas les interrogations

Les parlementaires socialistes espéraient, en déposant un recours contre la loi de finances pour 2010, que le Conseil constitutionnel censurerait la suppression de la taxe professionnelle (TP). C'est finalement la taxe carbone qui fait les frais de la juridiction. Cette dernière a néanmoins rendu un avis négatif sur le fait que les professions libérales soient taxées sur leurs bénéfices et non sur leur chiffre d'affaires.

Ce quasi blanc-seing n'empêche pas les professionnels de s'inter-

roger sur certains aspects de la réforme. Par exemple, les « redressements » de TP 2010 qui viendront augmenter la compensation relais pour 2010. « Les redressements sur les entreprises portant sur une année pour laquelle l'impôt n'existe plus sont inenvisageables », estime Jean-Pierre Coblenz, directeur de Stratorial Finances. « Et je doute que l'Etat mène des actions de vérification très approfondies qui se traduiraient par une prise en charge supplémentaire de compensation.

La réintégration des rôles supplémentaires 2009 ne posera, quant à elle, pas de difficulté, mais les dégrèvements accordés aux entreprises seront soustraits de ces derniers », avertit Jean-Pierre Coblenz.

**Vigilance.** « En tout état de cause, les collectivités devront être très vigilantes sur les modalités d'application de ces dispositions, avec comme point final juillet 2011, date de notification des corrections par l'Etat », conseille-t-il. **Sylvie Fagnart**